

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de diversifier les habitats naturels de la vallée de la Soloire, en recréant des ensembles herbagers qui étaient présents par le passé. De nombreux boisements sont en place dans la vallée mais du fait de la déprise agricole les prairies ont été complètement abandonnées et se sont naturellement boisées ou ont servi de support à la plantation de peuplier. De plus en plus touchées par les événements climatiques, les populteurs réfléchissent à d'autres modes d'exploitation de leurs parcelles. La création d'une prairie à vocation environnementale suite à l'exploitation d'une peupleraie est un projet dans lequel Mr Etournaud souhaite s'investir.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Suite au derecho du 26-27 juillet 2013, Mr Etournaud a fait exploiter ses peupleraies touchées. Les parcelles, aujourd'hui nettoyées des troncs et de leurs branchages, présentent toujours les souches de peupliers qui vont drageonner ou rejeter. Le projet consiste donc à broyer ces parcelles afin de "rogner" les souches et de débiter les derniers résidus liés à l'exploitation. Cette opération sera réalisée en dehors de la période de nidification de la faune et de sensibilité pour la flore. Les espèces pionnières de la strate herbacée, déjà bien en place, pourront alors s'exprimer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois la prairie en place Mr Etournaud effectuera une fauche annuelle entre le 15 septembre et le 15 octobre.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	2,5 ha env.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Cordelées
16 200 Nercillac

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 15 ' 58 " 6 Lat. 45 ° 42 ' 42 " 2

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Populiculture avant le 27/07/2013
Depuis : peupleraie exploitée / en friche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Charente de Cognac à Angoulême et affluents
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac ZSC FR 5402009
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le temps du broyage qui aura lieu en dehors de la période sensible pour la faune
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le temps du chantier (tracteurs et broyeurs)
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les parcelles concernées ne seront plus vouées à la production de bois. Leur impact sur la filière populicole est cependant moindre puisque Mr Etourneaud va continuer la populiculture sur plus de 4 ha au lieu de 7 ha aujourd'hui.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est totalement en accord avec les prescriptions définies en concertation avec les acteurs locaux lors de l'élaboration du Document d'Objectif du site Natura 2000 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac (Fiche action n°25 du DOCOB).

Il participe à la mosaïque d'habitats (et donc à la diversification des espèces de la vallée) recherchée sur le site Natura 2000.

Au regard de ses très faibles impacts sur le milieu (minimisés de par la période d'intervention), ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cahier des charges du Contrat Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

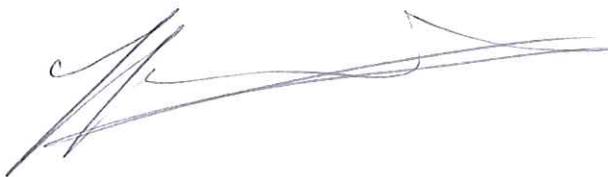
Fait à

Merillac

le,

25/11/2013

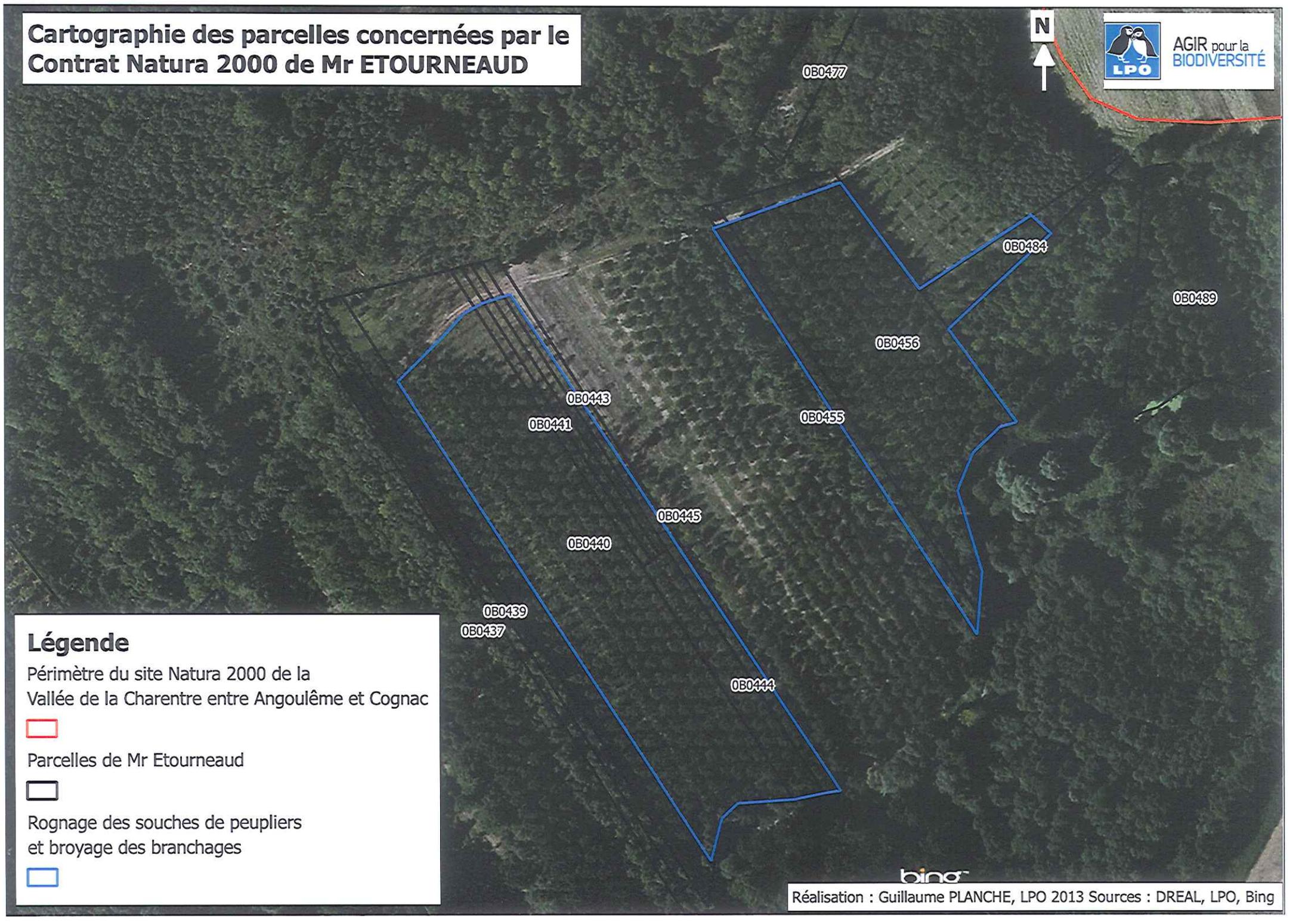
Signature



Cartographie des parcelles concernées par le Contrat Natura 2000 de Mr ETOURNEAUD



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Légende

Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de la Charentre entre Angoulême et Cognac



Parcelles de Mr Etourneaud



Rognage des souches de peupliers et broyage des branchages



binor



Parcelles B440 à B445



Parcelles B456 et B484

Le 15/11/2013 : Vues d'ensemble de la peupleraie exploitée au début de l'automne

Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier – Mr Bernard ETOURNEAUD

Site Natura 2000 FR5402009

Cahier des charges



OBJECTIF GENERAL

L'objectif poursuivi est la reconversion de peupleraies en prairies sur les parcelles B 439, B440, B441, B 442, B 443, B 444, B 445 et B 455, B 456, B 484 situées sur la commune de Nercillac.

Ce projet a pour objectif de diversifier les habitats naturels de la vallée de la Soloire, en recréant des ensembles herbagers historiquement présents. Du fait de la déprise agricole les prairies ont été complètement abandonnées et se sont naturellement boisées ou ont servi de support à la plantation de peuplier. De plus en plus touchées par les événements climatiques, les populteurs réfléchissent à d'autres modes d'exploitation de leurs parcelles. La création d'une prairie à vocation environnementale suite à l'exploitation d'une peupleraie est un projet dans lequel Mr Etourneaud souhaite s'investir.

Les mesures prévues dans ce Contrat participent à la réalisation de 2 fiches action du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et principaux affluents » qui sont les suivantes :

- **F4 : Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par la fauche**
Objectif : favoriser une gestion extensive par la fauche des prairies pouvant potentiellement accueillir les papillons d'intérêt communautaire observés sur le site. En effet, ce type de gestion assure les conditions écologiques favorables à la reproduction et la survie de ces espèces
- **F25 - Conversion des peupleraies en prairies**
Objectif : lorsqu'elles sont étendues et si leur sous-étage est absent, les peupleraies forment un boisement monospécifique peu intéressant sur le plan biologique. Après leur exploitation, il est envisageable de convertir certaines parcelles en prairies humides, ou mégaphorbiaies, dans

l'objectif d'une extension de certains habitats d'intérêt communautaire du site: mégaphorbiaies, Cuivré des marais etc. La couverture herbacée permet également d'éviter le lessivage d'eaux chargées en produits chimiques vers les nappes et rivières.

Le présent cahier des charges vaut pour :

- l'opération **A32301P**, figurant dans la Circulaire du 27 avril 2012 relative à gestion contractuelle des sites Natura 2000 : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENGAGEES

Les travaux de restauration prévus dans le cadre de ce Contrat doivent être réalisés avant le 31/12/2014. Un nouveau Contrat pourra être proposé pour la fauche de la prairie dans le cadre du prochain plan de développement rural européen.



1.1 Conversion des peupleraies en prairies

Suite au coup de vent du 26 et 27 juillet 2013, Mr ETOURNEAUD a réalisé l'exploitation des peupliers sur les parcelles concernées. Il convient alors de procéder sur chacune d'elles à une **opération de restauration de la prairie**. Pour cela, un **broyage des souches et des quelques rémanents** issus du chantier d'exploitation est proposé dans ce Contrat. Les espèces prairiales étant déjà bien en place, **aucun travail de labour et / ou de réensemencement n'est prévu**.

Une fois en place, la prairie sera fauchée tous les ans entre le 15 septembre et le 15 octobre de manière centrifuge (départ du milieu vers les extrémités pour laisser la faune s'échapper). Les produits issus de la fauche seront exportés hors de la parcelle, vers des terres situées hors zone alluviale. Une bande rivulaire ne sera pas fauchée le long de la Soloire et certains frênes en place pourront être taillés en têtards. La première fauche aura lieu en 2015.

Les parcelles de Mr Etourneaud sont assez portantes et les crues hivernales de la Soloire ne les inondent pas. La **restauration pourra donc avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2014** par conditions climatiques favorables, **en accord avec la structure animatrice** (absence de précipitations, sol portant).

Du fait de la faible quantité de matériaux au sol (petites souches, branchages, brindilles, etc.), **le broyat pourra être laissé sur les parcelles**. En faible quantité, il ne gênera pas la pousse de l'herbe et stimulera l'activité du sol.

1.2 Organisation des travaux

	2014
Parcelles B 439, B440, B441, B 442, B 443, B 444, B 445 et B 455, B 456, B 484	Reconversion des peupleraies exploitées en prairies

1.3 Opérations éligibles et Cahier des charges

	Engagements rémunérés	Engagements non rémunérés
A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux humides par débroussaillage		
Conversion des peupleraies en prairies	<ul style="list-style-type: none">- Rabotage des souches- Broyage au sol et nettoyage du sol- Etudes et frais d'expert	<ul style="list-style-type: none">- Période d'intervention : du 1^{er} janvier au 15 mars- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

- Remplissage des engins de chantier sur une bâche
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu
- Gestion des déchets de l'activité
- Pas de brûlage des produits de coupe et exportation de ces produits hors des parcelles

1.4 Condition d'éligibilité

Les parcelles sont incluses dans la ZSC Natura 2000 et identifiées dans le DOCOB comme habitat naturel de mégaphorbiaie/forêt alluviale. Elles ne sont pas inscrites au S2 jaune (PAC).

1.5 Rémunération des engagements

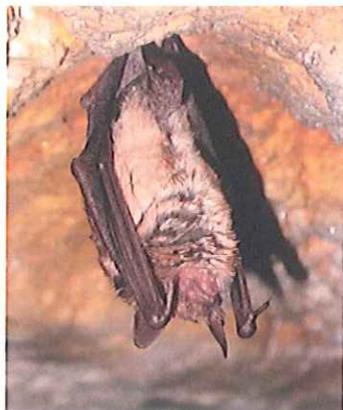
L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif approuvé par le préfet de département au montage du dossier de demande de Contrat, et plafonnée aux dépenses réelles.

1.6 Points de contrôle des engagements

Pour l'ensemble des opérations, les points de contrôle seront les suivants :

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés
- Pièces à fournir : factures acquittées des prestations

HABITATS D'ESPECES VISEES PAR LA MESURE



Directive Habitat, Annexe 2

Mammifères

Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe,

Insectes

Agrion de Mercure, Cuivré des marais

Chauve-souris - Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* (1321), Grand Murin *Myotis myotis* (1324), Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (1304)

Les Chauves-souris utilisent les lisières forestières, haies, plans d'eau pour leur alimentation, lors des envols nocturnes d'insectes, ou leurs déplacements d'un site d'alimentation/de reproduction/d'hivernage à l'autre.

Cuivré des marais *Lycaena dispar* - code NATURA 2000 : E1060

Papillon directement lié à la présence de prairies alluviales naturelles inondables et, à l'intérieur de ces prairies, à la présence de Rumex dont la chenille se nourrit à l'exclusion de toute autre plante.)

Agrion de mercure – *Coenagrion mercuriale* (E1044)

L'Agrion de mercure évolue autour des cours d'eau rapide, et chasse dans les zones ensoleillées et notamment les prairies.